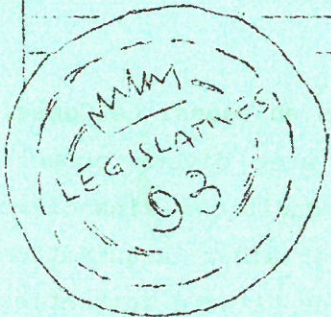
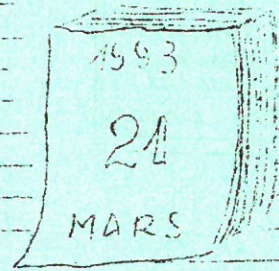
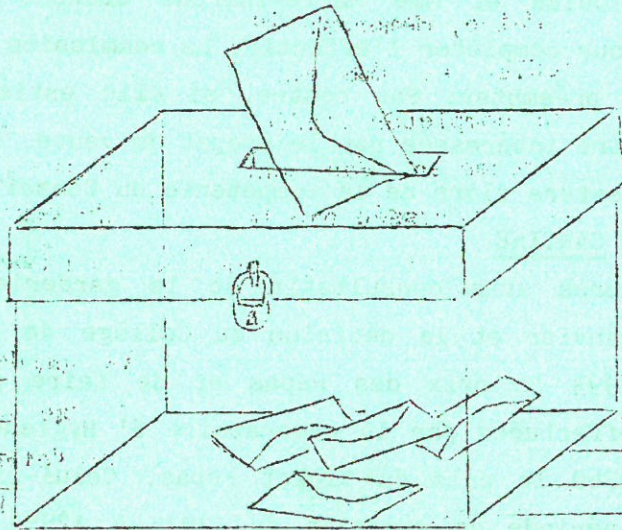


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE 54 MEURTHE

MARS 93

N° 302



**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Le Conseil était réuni le 29 janvier 1993. Excusé: Eric POIREL. Les points suivants ont été examinés:

1 DROIT DE PREEMPTION

◊ Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur une maison et le terrain attenant 11 rue du Général Paradis d'une part, ni sur la vente de 90 m² de jardin au Meix la Ville d'autre part.

◊ Pour réduire les délais de réponse aux notaires et éviter de réunir le Conseil Municipal à seule fin d'examiner les demandes de droit de préemption qui parviennent en Mairie, le Conseil décide de créer une commission spéciale de 5 membres: Président: le Maire, Membres: le 1er et le 2ème Adjoint. Il élit M. Gaston STOUTER et Mme Marie-Thérèse GEORGES Conseillers Municipaux pour compléter l'effectif. La commission aura pouvoir de renoncer à préempter. Par contre, si elle estime que la commune peut être intéressée par le projet de vente, la décision de préempter restera alors de la compétence du Conseil Municipal.

2 CANTINE

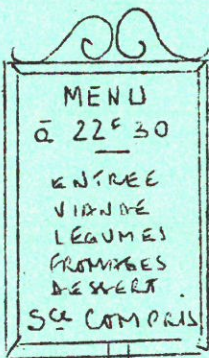
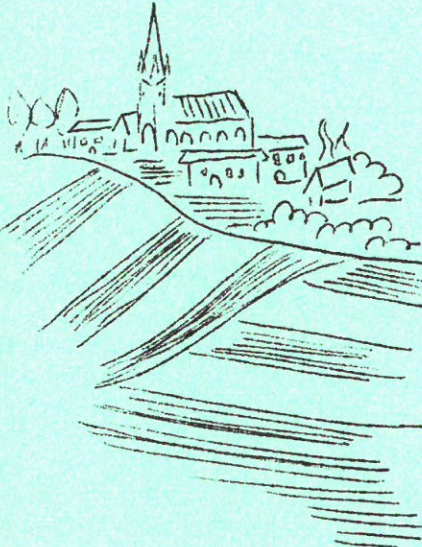
Après avis consultatif de la garderie/cantine réunie le 14 janvier et la décision du Collège de BACCARAT de majorer en 1993 le prix des repas et de faire payer diverses analyses effectuées par le Laboratoire d'Hygiène, les élus majoront de 0F80 le prix du ticket repas. Celui-ci passera donc à 23F30 (période de garderie de 11H15 à 12H50 comprise) à compter du 1er Mars 1993. Les tickets achetés par avance resteront valables sans majoration, après cette date.

3 SEJOUR LINGUISTIQUE

Une classe transplantée à laquelle participeront deux enfants de THIAVILLE sera organisée en 1993 par le Collège de BACCARAT. Une subvention exceptionnelle de 192F sera versée. La dépense sera inscrite au budget 1993.

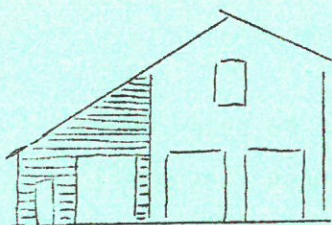
4 ACQUISITIONS FONCIERES

Le Maire fait le point sur les transactions en cours. Le Conseil l'autorise à poursuivre les négociations avec divers propriétaires en lui fixant les marges et les conditions financières possibles. Le Maire indique que pour certaines acquisitions simples ou de faible valeur, la procédure de "l'Acte Authentique" sera utilisée, réduisant considérablement les frais.



5 EXTENSION DU GARAGE DES SAPEURS POMPIERS

Les travaux seront réalisés au moindre coût. A cet effet, la commune fournira le bois de charpente utile. La commission des forêts, en liaison avec ONF, est chargée du choix des arbres utiles et des opérations de sciage et de transport. Une partie des travaux sera réalisée par les employés communaux. M. Gilbert GRANDGEORGES, artisan, est chargé de la partie restante. Le Maire est autorisé à déposer le permis de construire.



6 FOSSOYEUR

Par lettre du 26.12.1992, M. BANZET Entrepreneur de Pompes Funèbres Libres à RAON L'ETAPE indique qu'il est désormais en mesure d'assurer les tâches de fossoyeur.

Il est rappelé qu'à THIAVILLE, les familles ont toujours eu et continueront d'avoir le libre choix des Pompes Funèbres, des fossoyeurs et des marbriers.

7 IMPOTS LOCAUX

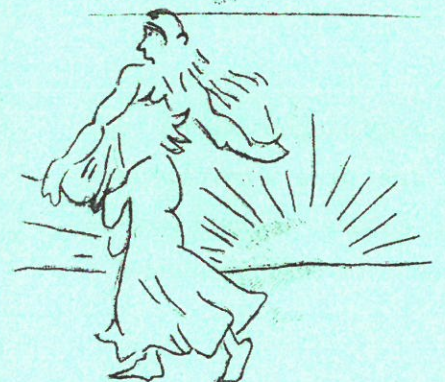
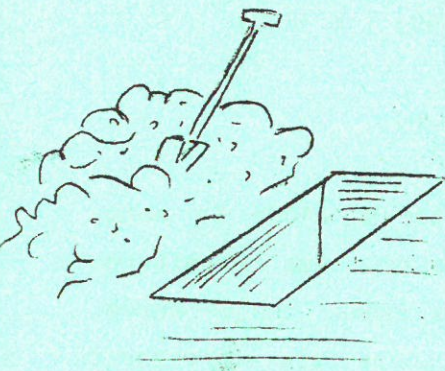
Il s'agit des 4 impôts: taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti. Pour 1993, la région lorraine a décidé que la part qui lui reviendrait subirait une majoration de 5,4%. Le Conseil Général de Meurthe et Moselle a décidé quant à lui que les impôts seront majorés de 8%. La part qui revient à la commune sera majorée de 4% selon la décision de vos élus qui, malgré les lourds investissements de la commune en 1993, ont souhaité limiter au maximum l'augmentation.

8 PRIX DE L'EAU

Il est fixé à 6F00 le m³ et comprend les redevances à reverser à l'Agence Rhin Meuse et au Fonds National des Adductions d'Eau (soit 2F17 au total) et le coût du traitement (estimé à 0F11). Rappelons qu'au 01.01.1995, le budget de l'eau sera établi à part et que les recettes devront équilibrer les dépenses.

9 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

La encore, au 01.01.1995, le budget spécial devra être équilibré. De plus, des travaux importants devront être réalisés au cours de la période 94/95 à 98/99. Le prix du m³, particulièrement bas à THIAVILLE, doit donc être progressivement relevé. A leur corps défendant, mais bien conscients du problème, les élus fixent à 2F00 le m³ d'assainissement en 1993.



10 TARIFS COMMUNAUX 1993

Les tarifs suivants seront appliqués en 1993:

- Nettoisement en forêt: 10 à 30 Fr le stère (inchangé)
- Charbonnette: 1Fr le stère (inchangé)
- Location Annexe du Foyer Rural: 200, 300 et 500 Fr selon durée
- Location du Foyer Rural: 300 et 600 Fr selon durée (inchangé)
- Tracteur+Remorque LACHAPPELLE: 150FR/Heure (inchangé)
- Concessions au cimétière: 300/1500 Fr (inchangé)
- Distillation (eau de vie): 3F50 Le litre d'eau de vie à compter de l'automne 1993 (+ 1F00)
- Traversée de route: 800 Fr (inchangé)
- Taxe de branchement d'eau: 250 Fr (inchangé)
- Débardage sur chemin: 5F/m3 (inchangé)

Par ailleurs, le Conseil décide de porter à 210Fr la somme versée par élève à la Coopérative Scolaire pour les fournitures diverses et à 150Fr la somme attribuée aux Aînés, chaque année. Désormais, cette somme sera versée en une seule fois à l'occasion des fêtes de Noël/Nouvel An

11 PROTECTION DES CAPTAGES

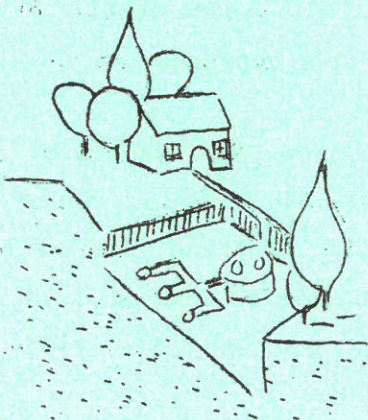
Le Maire est autorisé à rechercher l'hydrogéologue agréé qui établira le rapport utile, aux conditions les plus avantageuses pour la commune. Il précise par ailleurs qu'une subvention de 70% pourra être obtenue à condition de conduire la procédure à son terme.

12 NEUTRALISATION DE L'EAU

Le Conseil approuve le rapport complémentaire établi par la DDE concernant l'installation d'un surpresseur, d'un montant de 110298 Fr TTC (93000 Fr HT). Cet investissement est nécessité par l'obligation de traiter l'eau. En conséquence, une subvention est sollicitée auprès de l'Agence Rhin Meuse.

13 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

A l'issue de la rencontre du 14.01.1993 en Mairie avec l'Agence Rhin Meuse, la Société SAFEGE auteur du projet, la DDE de BACCARAT et la Municipalité, il est décidé de faire réaliser une nouvelle estimation financière, selon les préconisations suivantes: nouveau réseau rue de la Côte, du Moulin, de L'Eglise, de la Libération, de la Gare avec rattachement de l'actuelle



descente de Fagnoux et du réseau de la rue Paradis, l'ensemble étant refoulé depuis le bas de la rue de la Gare vers la station de RAON L'ETAPE. L'ancien réseau serait conservé pour l'écoulement des eaux des fossés et des fontaines. Il ne serait pas touché aux secteurs des Hayottes et du Haut de Fagnoux, de la rue des Vosges, d'Alsace et de Bellevue. Réalisation sur 5 ou 6 ans (1995/2000?) Une nouvelle réunion sera programmée dans un proche avenir. L'Agence de l'Eau précise que les communes qui ne feront rien dans le domaine de l'assainissement seront très lourdement et de plus en plus fortement taxées de redevances à verser. Il y a une opportunité à saisir très rapidement pour obtenir des aides financières sous réserve de contractualisation entre le Conseil Général, l'Agence Rhin Meuse et la Commune cette année. Ensuite, il sera trop tard!

14 TRAVAUX FRANCE TELECOM

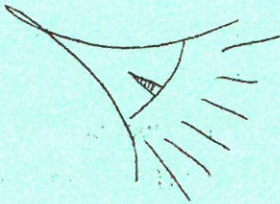
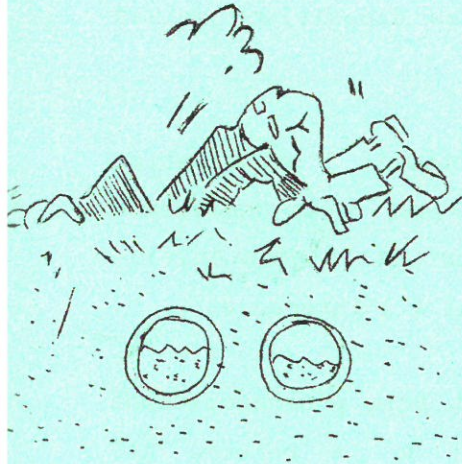
La pose d'une fibre optique RAMBERVILLERS-BACCARAT-RAON est prévue lors du 3ème trimestre 1993. Le tracé (qui se fera pour l'essentiel en terrain privé dit FRANCE TELECOM) n'est pas encore connu.

15 VOEUX

Les élus prennent connaissance des 66 cartes et lettres de voeux reçues d'habitants, personnalités, administrations et services.

16 RUCHE ENFANTINE

L'Association Familiale ayant décidé de ne pas assurer de ruche cette année, divers besoins de famille ont été exprimés en Mairie et les parents du Conseil d'Ecole ont entrepris une enquête auprès des familles. Les résultats complets ne sont pas encore connus. Le Maire a soumis aux élus l'idée d'organiser cette ruche. Un large débat a eu lieu au terme duquel il a été décidé que l'organisation de ce type d'activité relevait des structures associatives en place (ou à créer si besoin est) mais pas à la commune. En conséquence, cette dernière n'organisera pas de ruche. La Municipalité apportera son aide et ses compétences à toute personne ou tout groupe de personnes qui souhaite qu'une ruche fonctionne, soit sous l'égide d'une



Association existante, soit sous une autre forme à déterminer.

17 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les nouvelles dispositions imposent de se prononcer désormais chaque année sur le montant des indemnités à verser au Maire et aux Adjointes. Le Conseil reconduit les dispositions prises l'an dernier.

18 PIZZAS

Une demande a été reçue en Mairie pour obtenir l'autorisation de vendre par camionnette aménagée des pizzas, occasionnellement ou régulièrement. Le Conseil n'est pas hostile à cette initiative et charge le Maire de donner son aval à l'intéressé.

19 SAPEURS POMPIERS

L'habillement et le petit matériel seront pris progressivement en charge par le Département à la suite de la réforme qui entre en application cette année. L'économie réalisée par la commune permet de prendre en charge l'assurance spéciale hors sinistre nécessaire aux autres activités des Sapeurs Pompiers.

20 FORETS

Les affouages 1993 seront cette année encore importants. Dans cette situation, le Conseil charge la Commission des Forêts d'examiner une offre d'achat de 50m³ environ de surbilles de feuillus. Celles-ci pourraient être vendues au prix de 200Fr le m³, sur chemin. Par ailleurs, le Conseil autorise la vente de grumes de feuillus le 09.02.1993 à BACCARAT.

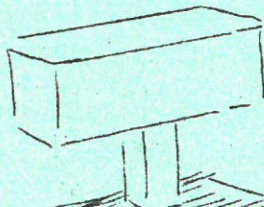
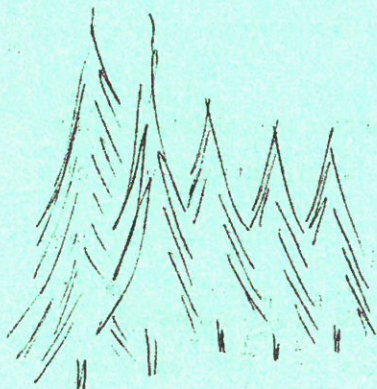
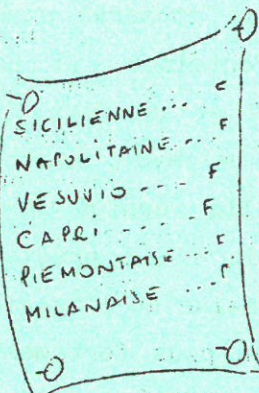
21 BASCULE

La dernière pesée a eu lieu en septembre 1988. La vérification (obligatoire) par le Service des Poids et Mesures, tous les deux ans, a coûté 809 Fr. Dans cette situation, le Conseil confirme sa décision de principe du 06.12.1991 et décide la mise hors service de la bascule au 1er février 1993. La régie municipale tenue par M. NEUHAUSER est également supprimée à la même date.

22 ACHATS DIVERS

- Une gazinière pour la cuisine du Foyer Rural sera achetée en remplacement de l'ancienne qui n'est plus en état de marche.

- Des rideaux seront posés à la cantine et en divers endroits à l'école. Le Maire remercie Mme MATH qui s'est proposée pour assurer la confection de ceux-ci, dès l'achat du tissu.



- Un petit groupe électrogène et un nettoyeur haute pression seront par ailleurs acquis en 1993.

Ces acquisitions seront prévues au prochain budget ... si nos recettes le permettent!

23 TRAVAUX CONNEXES A LA NEUTRALISATION DE L'EAU

La pose du coffret d'arrivée et du disjoncteur, de l'éclairage basse tension en divers points des regards et réservoirs est confiée à M. Michel MORQUE, électricien à BERTRICHAMPS. Le Maire est autorisé par ailleurs à faire réaliser le branchement électrique par EDF.

24 ORDURES MENAGERES

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) qui regroupe 53 communes indique que la redevance à payer par les communes passera de 134F00 à 152F00 par habitant en 1993 pour une collecte par semaine et trois ramassages des monstres par an, soit 21% de majoration et malgré une prise en charge exceptionnelle d'une part de la hausse par le budget du syndicat! Cela signifie donc en 1994 une nouvelle augmentation importante venant s'ajouter à celle déjà lourde de 1993.

25 COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER

La loi 93-24 parue le 09.01.1993 précise que la commission comprend le Maire et un Conseiller municipal désigné par le Conseil.

Ce dernier désigne M. HIRTZ René pour siéger à cette commission.

26 DIVERS

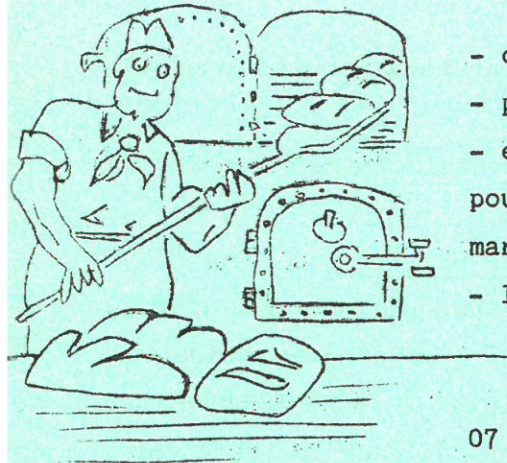
Le compte rendu sommaire de la réunion préalable qui s'est tenue le 28.01.1993 en Mairie avec la Sté BOXTAEL concernant l'aménagement foncier (remembrement) a été fait, ainsi que le point sur les travaux en cours dans le secteur des réservoirs et du Petit Paris.

La séance a été levée à 1H15.

** FERMETURE DE LA BOULANGERIE **

La boulangerie MULLER sera fermée du mardi 16 Mars inclus au lundi 29 Mars inclus. Réouverture le mardi 30 Mars 1993. Un dépôt de pain sera organisé en Mairie de THIAVILLE selon les modalités suivantes:

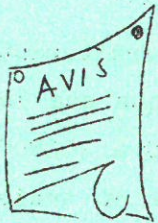
IMPORTANT



- ouverture de 9H15 à 11H00
- prise des commandes la veille pour le lendemain
- exceptionnellement, le dépôt sera ouvert le dimanche 14 mars pour prendre les inscriptions pour la livraison du lundi 15 mars.
- le pain est à payer lors de la commande.

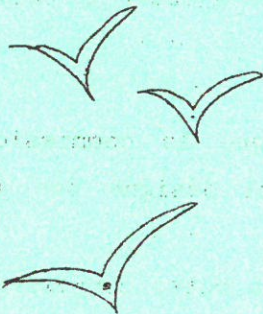
**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

- 07 mars Inauguration du chemin pedestre du Crainsy
Club Vosgien + Mairie THIAVILLE
- 14 mars Carnaval des enfants Foyer Rural THIAVILLE
- 07 mars Belote du Club de l'Amitié Foyer Rural THIAVILLE
- 27 mars Tarots de l'Assoc.Familiale Foyer Rural THIAVILLE
- 18 avril Repas des Aînés (Ass.Fam.) Annexe F.R. THIAVILLE
- 25 avril Carnaval Comité des fêtes BACCARAT



**** DICTONS DU MOIS ****

- E lè Saint Aulin, A la Saint Aubin
Eul merle au nid. Le merle au nid.
- Hâle de mâsse, Hâle de mars,
Fât les putes gâces. Fait les filles vilaines.
- E lè Saint Joseph, A la Saint Joseph,
A pyantes les trêfes. On plante les pommes de terre.
- E lè Noteur Dème de mêrs, A la Notre Dame de Mars,
Les hirondelles errivron. Les hirondelles arriveront.
- S'i nave en mars, Sil neige en mars,
Malheur é fruts. Malheur aux fruits.

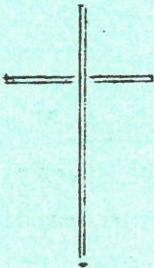


**** LA VIE DU VILLAGE ****

Décès: le six février à 18H45 est décédé à SAINT-DIE Monsieur Albert MAILLIER, domicilié 9 rue de Bellevue à THIAVILLE à l'âge de 42 ans.

Sapeur pompier de mars 1983 à mars 1991, chacun a pu apprécier son engagement au service de la collectivité et sa bonne humeur.

A son épouse et à ses enfants dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.



** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

Tennis de table

La première phase du Championnat vient de se terminer:

l'équipe classée première de son groupe monte et l'équipe classée dernière descend.

Notre première équipe, souvent incomplète, a terminé à la troisième place de son groupe. STE MARGUERITE monte en Régionale 4 et SAINT-DIE E descend en Départementale 2.

La deuxième équipe a pris la cinquième place de son groupe. BAN DE LAVELINE monte en Régionale 4, STE MARGUERITE B et RAON D (après barrages) descendent en Départementale 2.

La troisième équipe s'est classée troisième de son groupe après un beau parcours (seules 2 défaites 8-10 face aux deux premiers).

MOYENMOUTIER C monte en Départementale 1 et RAON E descend en Départementale 3.

Enfin, la quatrième équipe a terminé 7° de son groupe. RAMBERVILLERS C monte en Départementale 2.

Lors de la 2ème phase (les matches retour en quelque sorte) nos joueurs rencontreront de nouvelles équipes. THAON B et SAINT DIE D (pour la 1ère); DOMFAING B, ELOYES B et ST MICHEL B (pour la 2ème); RAON D et ST MICHEL C (pour la 3ème); ST DIE H et ANOULD J (pour la 4ème).

Toutes les autres équipes ne changent pas de groupe.

Quelques joueurs changent par contre d'équipe en cours de saison. Pour ne pas laisser deux militaires dans la même équipe (et risquer 2 absences lors d'un match) BERTHIER Raphael remplace FALINE en 1ère équipe. Celle-ci se retrouve donc avec 3 joueurs présents à chaque match + 1 militaire (MARCOT) ou 1 joueur de la Départementale 2.

PETTOVEL, qui a repris une licence, renforcera la 2ème équipe (à la place de BERTHIER).

Trois joueurs ont participé cette année au Championnat Individuel. Au 1er tour à MOYENMOUTIER, chacun a terminé à la 2° place de son groupe en Dép. 3. Au 2° tour à GOLBEY, BERTHIER Raphaël en prenant la 1ère place de sa poule, est promu en Dép. 2. Enfin, au 3° tour à RAON, seul joueur présent du Club (travail pour les autres) BERTHIER s'est maintenu en Dép. 2 et débutera donc à ce niveau au 1er tour l'an prochain.

Enfin, une bonne nouvelle nous est parvenue fin décembre.

Le Sponsort du Club de Tennis de Table de THIAVILLE, le "Bar du Faubourg" à RAON, a emporté le 1er prix des maisons fleuries (catégorie Etablissements Publics) pour la Ville de RAON.

Félicitations à Mme Madeleine MARTIN, la patronne du Bar du Faubourg.

Les dirigeants et les joueurs du Club de Tennis de Table remercient les habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la vente de leurs blocs-notes et vous présentent à nouveau leurs meilleurs voeux.

Mme MAILLIER

Dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie et notamment les Sapeurs Pompiers, Madame MAILLIER adresse à toutes et à tous ses vifs remerciements par le canal d'ENTRE-NOUS.

* Dépôt légal: 328/80

* Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/Mthe

* Directeur: JACQUEL M.

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE

POPULATION : Quelques chiffres significatifs.

1. La durée moyenne de vie des thiavillois :

. Ayant plus de 70 ans :

- 1 789 : (soit 6 sur 378) 1 sur 63 habitants
- 1 881 : 18 sur 586 soit 1 sur 32 habitants
- 1 990 : 48 sur 577 soit 1 sur 12 habitants

. Ayant plus de 60 ans :

- 1 789 : 21 sur 378 soit 1 sur 18 habitants
- 1 881 : 72 sur 614 soit 1 sur 8,5 habitants
- 1 990 : 130 sur 577 soit 1 sur 4,5 habitants

2. Les jeunes de moins de 14 ans à Thiaville :

- 1 794 : 220 sur 444 habitants soit 49,5 %
- 1 891 : 190 sur 614 habitants soit 30,9 %
- 1 990 : 120 sur 577 habitants soit 20,7 %

3. Composition des ménages à Thiaville :

	<u>en 1 794</u>	<u>en 1 990</u>
ménages d'une personne :	3	31
Ménages de 2 personnes :	11	67
Ménages de 3 personnes :	16	34
Ménages de 4 personnes :	17	33
Ménages de 5 personnes :	18	22
Ménages de 6 personnes		
et plus..... :	34	11

Les principales professions à Thiaville

	<u>en 1 794</u>	<u>en 1 881</u>
Cultivateurs	29	24
Manoeuvres	44	64
Journaliers	?	25
Tisserands	3	1
Tailleurs d'habits	2	3
Meuniers	2	1
Maréchal Ferrant	2	1
Sabotier	2	-
Charron	1	1
Pêcheur	1	-
Instituteur	1	2
Forestier	1	-
Charpentier	1	3
Charretier	1	-
Papetiers	-	22
Usine Amos	-	11
Cristalliers	-	28
Employés	-	5
Mécaniciens	-	1
Chemin de fer	-	2
Féculier	-	1

Vannier	-	3
Tonnelier	-	1
Menuisier	-	1
Couturières	-	2
Cuisinier	-	1
Cordonnier	-	1
Maçon	-	1
Gantière	-	1
Repasseuse	-	1
Commerçants en porcs	-	1
Cafetiers	-	5
Epiciers	-	5
Vin en gros	-	1
Sage femme	-	1
Garde Champêtre	-	1
Propriétaires	-	15
Buraliste	-	1